



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

**Présents** : Jacques BARTHES, Eloise ZAFRA, Guy POUS, Marie BORRUSO, Raymond CALVET, Eliane FOURCADE, Raynald VILLAIN  
**Absents** : Arnaud BISSIERE, Jean-Michel CASES, Laurence ROUSSELIN,  
**Procurations** : Nathaniel PACHET à Marie BORRUSO  
**Secrétaire de séance** : Eliane FOURCADE

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2018

- Extension du parc Eolien
- Création d'un terrain multisport et réfection de l'aire de jeux pour enfants
- Décision modificative n°04 et 05 - budget eau assainissement

### Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 09 octobre 2018 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Extension du parc éolien

**Monsieur le Maire présente** devant le conseil municipal, le projet d'implantation d'extension du parc éolien proposé par le Groupe VALECO.

Le Groupe VALECO est un groupe français indépendant au capital de 11 192 751 € détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le Groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil Municipal est constitué de 5 éoliennes pour une puissance totale de 10 à 15 MW. L'ensemble des éoliennes s'implanteront sur des parcelles communales. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes. Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

**Considérant** le profil du Groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

**Considérant** la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales,

**Considérant** qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

**Considérant** les engagements pris par le Groupe VALECO auprès du Conseil Municipal,

**Considérant** les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée,

**Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et en particulier :**

- **se prononce** favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.

- **d'autoriser** le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et le bail emphytéotique sur les parcelles communales de la zone d'étude

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,**

- **De se prononcer** favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet,
- **D'autoriser** le Groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et le bail emphytéotique sur les parcelles communales de la zone d'étude,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### Création d'un terrain multisport et réfection de l'aire de jeux pour enfants

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée le projet d'installation d'un terrain multisport et de réfection de l'aire de jeux pour enfants.

**Il explique** que ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer la qualité des équipements de loisirs et surtout de d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Le coût de l'investissement exige la recherche de financements, et à ce titre, il propose de solliciter des aides financières, d'une part auprès de l'Etat au titre de la **DETR** 2019 et d'autre part auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2019.

Un dossier a été établi et le montant des travaux visés déterminant l'estimation des besoins à satisfaire s'élève à la somme de 59 351.00 € ht soit 71 221.20 € ttc.

**Il rappelle** que le plan de financement total de l'opération se présente comme suit :

- Montant des travaux ht :	59 351.00 €
- Participation DETR 2019 :	23 740.40 € (à hauteur de 40%)
- Conseil Départemental 66 :	23 740.40 € (à hauteur de 40%)
- Autofinancement :	11 870.20 € (à hauteur de 20%)

**Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **Adopte** le projet d'installation d'un terrain multisport et de réfection de l'aire de jeux pour enfants,
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Sollicite** de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2019, la plus élevée possible, afin de pouvoir mener à bien ce programme,
- **Sollicite** du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, une subvention, la plus élevée possible, afin de pouvoir mener à bien ce programme,
- **Donne pouvoir** à son Maire pour signer tout document et décision nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### Décision modificative n°04 et 05 - budget eau assainissement

Décision modificative n°04 - virement de crédits - fonctionnement

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	10,00
<b>Total</b>						<b>10,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	617				Études et recherches	-10,00
<b>Total</b>						<b>-10,00</b>

Décision modificative n°05 - virements de crédits - remboursement prêt court terme

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			Emprunts en euro	15 000,00
<b>Total</b>						<b>15 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2312	201802			Immobilisations corporelles en cours/Terrains	-15 000,00
<b>Total</b>						<b>-15 000,00</b>

**AFFAIRES DIVERSES**

**Monsieur le Maire explique** à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de demande participation à la classe de neige et propose de reporter cette affaire dans l'attente d'information complémentaire.

**Monsieur le Maire informe** le conseil municipal que le Noël des enfants aura lieu le 22 décembre prochain.

Concernant le PLUi, **il explique** que celui-ci est toujours à l'étude par la Communauté de Communes.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

**A Lesquerde,**  
**Le 13 novembre 2018.**

**Monsieur Le Maire**  
**Jacques BARTHES**